

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014**

**Etaient présents** : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto, Claude Lainé, Hélène Czarny, Cédric Chemin, Stéphane Jouanno, Paulo De Freitas, , Françoise Plumas

**Absents excusés** : Patrick Lanot ayant donné procuration à Patrick Dauge, Franck Rincheval, Pottiez Pascale,

**Secrétaire de séance** : Hélène Czarny.

En préambule : approbation du compte rendu du Conseil municipal du 5 juin 2014.

### **DELIBERATIONS**

#### **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le syndicat d'énergie des Yvelines**

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

#### **Reprise des biens vacants et sans maître :**

La Commune a lancé une procédure concernant les biens vacants et sans maître. Pour être considérés comme tels, les biens doivent soit faire partie d'une succession ouverte de plus de 30 ans, soit ne pas avoir de propriétaires connus. Un inventaire des parcelles avec section et numéro a été fait. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure. La délibération sera affichée en mairie pendant 6 mois ainsi que la liste des propriétés.

#### **Vente parcelle communale Sente Marabout :**

Suite au projet d'aménagement dans la sente Marabout, Monsieur et Madame LHELLEZ étant intéressés par l'achat d'une partie de terrain, le Conseil Municipal décide de procéder à la vente d'une parcelle de 30 m<sup>2</sup> au tarif de 30 euros le m<sup>2</sup>, soit 900 euros.

#### **Arpentage Sente Marabout :**

L'aménagement de la Sente Marabout a nécessité plusieurs modifications. Il y a lieu d'établir un document d'arpentage. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **Voté pour la défense du département des Yvelines :**

Compte tenu des missions indispensables à notre société, nous refusons de voir disparaître notre département. C'est pourquoi le Conseil Municipal demande au Président de la République et au Premier Ministre de renoncer à leur projet de suppression des Conseils Généraux.

#### **Commission Communale des Impôts directs :**

La nomination des membres, soit 6 titulaires et 6 suppléants de cette commission est faite par le centre des impôts pour la durée du mandat (6 ans) Cette liste a été adressée dans les délais mais il manquait la délibération. Le Conseil Municipal décide d'envoyer la délibération et la liste des noms.

#### **Création de la commission de suivi du site du bassin industriel de Limay-Gargenville-Porcheville**

Pour représenter la Commune à cette commission, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur DAUGE Patrick, délégué titulaire.
- Madame DEFLUBE Chantal, délégué suppléant.

**Adhésion de la Communauté de Communes des Côteaux du Vexin au syndicat mixte du pôle métropolitain « Grand Paris Seine Aval »**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer à ce syndicat regroupant 6 communautés.

### **Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en urbanisme et d'instruction des autorisations d'occupation des sols.**

Les services de la Direction Départementale des territoires (DDT) n'étant plus en mesure d'instruire les déclarations de travaux, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec le C.I.G. pour effectuer ces instructions pour un montant de 43 euros de l'heure.

### **Recensement de la population**

Le recensement de la population aura lieu du 15/01 au 14/02/2015. Pour effectuer le recensement le Conseil Municipal désigne un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête et crée un poste pour un agent recenseur chargé de collecter les données chez l'habitant.

### **Décision modificative**

Le paiement concernant l'achat de la mono brosse de la salle des fêtes a été pris sur le fonctionnement au lieu de l'investissement. Le Conseil Municipal décide de réaliser ce mouvement budgétaire.

### **Enquête publique à Société EMTA**

Suite à l'enquête publique qui s'est tenu en mairie du 26/08 au 26/09/14, le Conseil Municipal émet, à la vue des éléments contenus dans le dossier un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

### **Indemnité Conseil Percepteur.**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à M. MATTEI Alain, receveur municipal une indemnité de Conseil et confection des documents budgétaires au taux maximal.

### **Décisions du Maire**

#### **Le Conseil Municipal prend note :**

- 1) Le droit de préemption n'a pas été appliqué :
  - Pour la vente des Consorts Germond, ruelle Victor Chemin
  - Pour la Société Agent Général de Matériels parcelle sise route de Meulan.
- 2) Une signature a été faite pour :
  - Une offre de fourniture de gaz naturel avec GDF avant mise en concurrence par le SEY

### **Questions diverses**

#### **INFORMATION DU MAIRE**

**Droit à l'eau** : La Communauté de Communes des Coteaux du Vexin a délibéré pour instaurer un DROIT A L'EAU. Ce droit à l'eau proposera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un accès gratuit aux volumes d'eau dits de première nécessité (pour l'hygiène et l'alimentation) pour l'ensemble des usagers de Limay et de Guitrancourt. Concrètement et progressivement 40 % du volume consommé par les usagers ne seront pas facturés. *« Il y a tout de même un seuil car il n'est pas question qu'il y ait surconsommation. Une majoration de 20 % sera donc appliquée au-delà de 240 m<sup>3</sup> d'eau par an »*. Autre objectif de ce nouveau dispositif : le montant de la facture ne doit pas excéder 3 % du revenu des ménages concernés. *« C'est une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé ; à l'heure de la crise, l'eau doit rester accessible. Elle est vitale pour la survie et la santé de tous »*.

Pour permettre aux locataires de bénéficier de ce dispositif, la communauté de communes met également en place un abonnement par logement et prévoit d'appliquer le même tarif qu'aux abonnements individuels. *« Le dispositif sera mis en place progressivement. Il n'est effectif que sur la part de l'eau, l'abonnement fixé pour l'année à 17 euros par an, ainsi que la part de l'assainissement restent inchangés »*.

**Tarifs cantine** : nous venons de recevoir les nouveaux tarifs de la société Yvelines Restauration pour les repas de cantine et du personnel communal. Après discussion, au vue de la hausse de seulement 0.05 cts, il est décidé de ne pas bouger le prix d'un repas de cantine ni d'un repas pour le personnel communal.

**NOEL** : Il a été constaté par la commune et le corps enseignant, que le déroulement du Noël des enfants ne se passait pas comme on peut tous l'espérer. *Pour la plupart*, les parents sont indifférents à ce qui se passe, ils bavardent pendant les chants des enfants et aussitôt le jouet en mains, ils quittent les lieux. Il a également été constaté que les jouets choisis à la garderie, le sont par les parents plutôt que par les enfants.

Après discussion des conseillers municipaux, il est décidé que le choix des jouets se fera dorénavant en classe avec l'aide des institutrices qui dirigeront l'enfant sur un jouet de son âge et de préférence éducatif. Pour ce qui concerne le déroulement de la remise des jouets, une discussion est ouverte. Le temps est laissé à tous d'y réfléchir et de revoir cela lors du prochain conseil.

### **Questions des conseillers**

Marc Petit : Nous avons des odeurs désagréables en ce moment sur le village.

Patrick Dauge : Je pense que cela vient d'EMTA. Cela dépend du sens du vent mais il est possible aussi que la torchère soit mal réglée. Nous allons les appeler pour leur poser la question.

Chantal Declair : Serait-il possible que les haies soient taillées car il est difficile de passer sur le trottoir route de Brueil ?

Patrick Dauge : c'est prévu, cela va se faire d'ici la fin de la semaine ou début de la semaine prochaine.

Patrick Dauge : Je ne sais pas si vous avez vu, mais l'AVL3C distribue des tracts « NON AU PIGNON A LA CARRIERE » ». Je tenais à en parler aujourd'hui afin de rappeler aux habitants de Guitrancourt que notre commune a, en temps voulu, pris toutes ses dispositions, afin que une éventuelle autorisation d'exploiter les carrières ne puisse se faire sur Guitrancourt.

Suite à l'enquête publique qui se déroule à la mairie de Brueil, de Guitrancourt et à la Préfecture, qui je le rappelle est une enquête préalable à l'enquête publique, notre démarche en tant qu'habitant de Guitrancourt ne peut être concernée que sur le tracé de la piste envisagé qui relie le concasseur actuel à la future carrière sur le territoire de Brueil-en-Vexin. Cette piste est actuellement envisagée à l'est de la route reliant Guitrancourt à Brueil-en-Vexin dans les bois, et encaissée. Ce qui pour notre commune ne nuit en rien, ni à l'environnement, ni à la pollution, ni aux dégradations de notre territoire.

Nous avons vécu des carrières depuis bientôt un siècle. Lors des différentes réunions chez Calcia depuis une vingtaine d'années, nous nous sommes défendu pour que la place de l'environnement soit une place prépondérante, chose qui était comprise par le carrier et réalisée (plantation de massifs boisés, arrosage des pistes, changement du type de klaxon de recul, réaménagement de la carrière exemplaire, tir de mines uniquement lorsque les sismographes sont mis en place à la mairie au château d'eau et devant une habitation de la commune et concertation avant tout autre programmation par Calcia).

Pour en conclure sur ce problématique qui semble soulever les associations en particulier l'AVL3C, je tiens à rassurer les habitants que notre village dès 2018 ne sera plus impacté par des extractions de calcaire cimentier.

**La séance est levée à 20 h 35.**